


DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

Types d'équipements de protection respiratoire disponibles pour se protéger contre la COVID-19				
Équipements de protection	Image	Descriptions	Applications générales	Clientèles
Masques N-95		Équipements de protection individuels (EPI) qui sont efficaces pour protéger la personne qui le porte ainsi que les autres personnes présentes dans l'environnement.	Je suis en intervention d'urgence ET je suis en contact rapproché avec un citoyen suspecté ou contaminé par le virus OU Je suis dans un environnement contaminé par le virus.	Pompiers Policiers Cols bleus (eaux usées) Environnement (salubrité)
Masques de procédure (catégorie 2)			Je suis en interaction et à moins de deux mètres d'un citoyen ou d'un collègue.	Tous les employés de la ville
Couvre-visage	 	Équipements de protection collectifs (EPC) qui sont le plus efficaces lorsque tous le portent. Ils visent à réduire la projection de gouttes et d'éviter toute contagion collective du virus. 	Je suis au travail dans un bâtiment de la ville et je suis susceptible d'entrer en contact avec un citoyen ou un collègue et, selon les directives de la santé publique, je suis dans un lieu public fermé.	Tous les employés de la ville

* La visière ne remplace pas le couvre-visage

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

**Obligations et recommandations de protection respiratoire pour les employés de la ville
selon différentes situations**

Employés qui travaillent dans les bâtiments de la Ville qui ne sont pas des lieux publics fermés

Situations	Obligatoire selon santé publique	Recommandé Selon le risque	Commentaires et explications
Zones communes (ex : corridors, salles de conférence, toilettes, bureau non cloisonné, bureau partagé, etc.)	NON	OUI	Le couvre-visage est recommandé.
Espaces de travail personnel et fermé (ex : bureau individuel ou cloisonné)	NON	NON	La protection respiratoire n'est pas nécessaire lorsque l'employé est seul.
Salles de réunion avec des collègues dans une salle de la Ville	NON	OUI	Le couvre-visage est recommandé en plus du respect du 2 mètres de distanciation. Il faut aussi respecter la capacité des salles.
L'accès à votre espace de travail est un lieu public fermé (ex : 1333 boul. Chomedey) : ascenseurs, halls et corridors d'accès.	OUI	Obligatoire	À tout moment, lorsque vous vous trouvez dans un lieu public fermé, vous devez porter le couvre-visage.

Employés qui travaillent dans les lieux publics fermés de la Ville

Situations	Obligatoire selon santé publique	Recommandé Selon le risque	Commentaires et explications
Comptoir de services aux citoyens (Ex : bibliothèques, urbanisme, gestion animalière, poste d'accueil-sécurité, etc.)	OUI	Obligatoire	Couvre-visage. Si à moins de 2 mètres, masque de procédure et lunettes ou visières OU plexiglass. Offrir masques de procédure aux citoyens s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

Salles de rencontre avec des citoyens	OUI	Obligatoire	Couvre-visage. Si à moins de 2 mètres, masque de procédure et lunettes ou visières OU plexiglass. Offrir masques de procédure aux citoyens s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage
Autres lieux publics fermés de nos installations (arénas, centres communautaires, etc.)	OUI	Obligatoire	Couvre-visage. Si à moins de 2 mètres, masque de procédure et lunettes ou visières OU plexiglass.
Employés qui se déplacent en véhicule			
Situations	Obligatoire selon santé publique	Recommandé Selon le risque	Commentaires
Déplacement en véhicule (seul ou en équipe régulière stable)	NON	NON	Protection respiratoire non nécessaire pour les équipes de travail régulières stables, principalement chez les pompiers et les policiers. Pas nécessaire chez les employés travaillant seul.
Déplacement en véhicule (deux personnes, équipe non régulière)	NON	OUI	Masque de procédure recommandé si deux employés dans le véhicule. Les lunettes/visières ne sont pas recommandées étant donné le risque de buée.
Déplacement en véhicule (trois personnes et plus, équipe non régulière)	OUI	Obligatoire	Masque de procédure obligatoire si trois employés et plus dans le véhicule. Les lunettes/visières ne sont pas recommandées étant donné le risque de buée.
Employés qui travaillent à l'extérieur, travaillent en équipe et rencontrent des citoyens			
Situations	Obligatoire selon santé publique	Recommandé Selon le risque	Commentaires
Visite intérieure chez les citoyens	OUI	Obligatoire	Masque de procédure et lunettes ou visières obligatoires. Offrir un masque de procédure aux citoyens s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage.

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

Rencontre <u>extérieure</u> planifiée	NON	OUI	Couvre-visage recommandé si susceptible d'entrer en contact avec citoyens ou collègues. Si à moins de 2 mètres, masque de procédure et lunettes ou visières obligatoires. Offrir un masque de procédure aux citoyens s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage.
Distribuer des accroche-porte à l' <u>extérieur</u>	NON	NON	Pas nécessaire si l'employé est seul et n'est pas en contact avec les citoyens. Possible de porter un couvre-visage si citoyen ou collègue présent à plus de deux mètres.
Éviction de citoyens (<u>intérieur et extérieur</u>)	OUI	Obligatoire	Masque de procédure et lunettes ou visières obligatoires. Offrir un masque de procédure aux citoyens s'ils n'ont pas leur propre couvre-visage.

Entretien du couvre-visage

Avant l'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lavez le masque avant la première utilisation ✓ Lavez le masque à la main avec eau chaude et savon doux pour la lessive. ✓ Frottez délicatement avec les doigts afin de ne pas endommager le matériel et laisser tremper quelques minutes. ✓ Séchez à l'air libre, à plat ou en le suspendant.
Durée d'utilisation	<p>Changer le masque lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsqu'il commence à être humide (le faire sécher et peut être utilisé lorsque sec). ✓ Ou le changer de façon régulière (au diner) ✓ Lorsqu'il est souillé (le mettre dans un sac et le laver arrivé à la maison)
Comment l'entreposer et le transporter?	<p>Utiliser deux sacs en plastique (type Ziplok)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indiquer « Propre » sur l'un d'eux ✓ Et « Sales » sur l'autre. Y déposer les masques souillés qui devront être lavés.
Entretien et entreposage	<p>En arrivant à la maison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre les instructions « Avant l'utilisation » ✓ Inspecter régulièrement (coutures, élastiques...) ✓ Lorsque sec, entreposer dans un sac identifié « Propre » jusqu'à la prochaine utilisation.

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER